



École Jacques-Cartier – Notre-Dame Lac

Jacques-Cartier
971, chemin des Dubois
Shawinigan (Québec)
G0X 1L0 Tél : 819 536-0128

Notre-Dame Lac
881, route de Lac-à-la-Tortue
Shawinigan (Québec)
G0X 1L0 Tél : 819 536-0128

1. MOT DE BIENVENUE - VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

Madame Anne Gingras, directrice de l'école constate le quorum et chaque membre du conseil d'établissement se présente à tour de rôle.

2. PRÉSENTATION DES MEMBRES

MEMBRES	Présent (e)	Absent (e)
Anne Gingras	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rachel Gauthier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sabrina Carpentier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Johanne Provencher	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Katleen Maurais	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nathalie Marchand	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Caroline Thellend	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ève Bélanger	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tasia Decarufel	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

3. PAROLE AU PUBLIC

Aucun public.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 1 1016

Il est proposé par Madame Caroline Thellend d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. MANDATS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Un document est présenté aux membres pour expliquer les mandats du conseil d'établissement selon la loi de l'instruction publique. Quelques exemples sont donnés.

6. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

RÉSOLUTION 2 1016

CONSIDÉRANT l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le conseil d'établissement doit établir ses règles de régie interne.

7. PROCÉDURES D'ÉLECTION AU POSTE DE PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Nomination d'un président d'élection;

Madame Rachel Gauthier propose Madame Anne Gingras comme présidente d'élection.

Mise en nomination des candidats;
par proposition;

Madame Caroline Thellend propose Madame Rachel Gauthier qui accepte.

Madame Rachel Gauthier propose Madame Ève Bélanger qui décline l'offre.

8. ÉLECTION AU POSTE DE PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

RÉSOLUTION 3 1016

CONSIDÉRANT que l'article 56 de la Loi sur l'instruction publique établit que le conseil d'établissement choisit sa présidente.

CONSIDÉRANT que l'article 60 de la Loi sur l'instruction publique établit que le conseil d'établissement désigne, parmi ses membres éligibles au poste de président, une personne pour exercer les fonctions et pouvoirs de ce dernier en cas d'absence ou d'empêchement;

CONSIDÉRANT que l'article 58 stipule que le mandat du président est d'une durée d'un an.

IL EST PROPOSÉ PAR Caroline Thellend, que Madame Rachel Gauthier membre du conseil d'établissement, soit nommée au poste de présidente. L'élection de la présidente substitut est reportée ultérieurement à la réunion du 11 décembre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. DÉCLARATION D'INTÉRÊT DES MEMBRES

Ce point sera discuté à la prochaine réunion du 11 décembre.

10. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 4 SEPTEMBRE 2019

RÉSOLUTION 4 1016

CONSIDÉRANT que la direction de l'école a fait parvenir à tous les membres du conseil d'établissement dans les délais requis par la Loi de l'instruction publique, copie du procès-verbal de l'assemblée générale du 4 septembre 2019.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Ève Bélanger, membre du conseil d'établissement, d'approuver le procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. BUDGET DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Madame Anne Gingras renseigne les membres sur le montant dont dispose le Conseil d'établissement pour l'année 2019-2020. Ce montant est de 482.00\$.

12. CALENDRIER DES RENCONTRES

RÉSOLUTION 5 1016

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit prévoir au moins cinq séances par année scolaire, et en fixer le jour, l'heure et le lieu;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit informer les parents et les membres du personnel de ce calendrier;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Caroline Thellend, membre du Conseil d'établissement, que le calendrier présenté des séances ordinaires du conseil d'établissement soit adopté : Il a été établi de fixer six réunions entre le 16 octobre 2019 au 16 juin 2020. Le 12 février a été changé pour le 5 février, le 13 mai a été changé pour le 6 mai et le 17 juin a été changé pour le 16 juin. Ce changement a été fait dans le but d'éviter que le membre élu au comité de parents se retrouve avec 2 réunions dans la même semaine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Calendrier des réunions :

↵ Mercredi 16 octobre	18 h15	École Notre-Dame
↵ Mercredi 13 novembre	18 h15	École Notre-Dame
↵ Mercredi 11 décembre	17 h00	Pizzeria du Lac
↵ Mercredi 5 février	18 h15	École Notre-Dame
↵ Mercredi 6 mai	18 h15	École Notre-Dame
↵ Mercredi 16 juin	17 h00	À déterminer

13. RÉOLUTION POUR RÉCUPÉRATION DES SOMMES À RECONDUIRE EN 2019-2020

RÉSOLUTION 6 1016

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement a demandé en juin 2019 à la Commission scolaire de créer des fonds à destination spéciale;

CONSIDÉRANT que cette somme a été amassée pour des projets qui seront réalisés durant l'année 2019-2020;

EN CONSÉQUENCE, le conseil d'établissement demande à la Commission scolaire de l'Énergie de libérer les fonds à destination spéciale présentés dans la résolution dans la résolution créée à la réunion du CE de juin 2019.

Madame Rachel Gauthier, membre du conseil d'établissement, mandate Madame Anne Gingras, directrice d'en faire la demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. PROJET ÉDUCATIF

Présentation par la direction du projet éducatif fait par l'équipe-école en 2018-2019. De plus, la direction informe les membres du conseil d'établissement que la prochaine réunion du personnel aura comme sujet de s'entendre sur les choix des moyens à prioriser en 2019-2020 pour l'atteinte des objectifs visés.

15. SORTIES À APPROUVER

RÉSOLUTION 7 1016

Classe des maternelles 4 et 5 ans (Mmes France, Sabrina et Gabrielle): 23 octobre Ferme Ethier AM et PM (15\$/ élève) payée par la levée de fonds, 25 octobre PM Exposcol , 8 novembre PM Exposcol, 21 février PM Exposcol (5\$/élève par sortie) payée par culture à l'école.

Classe des 5^e et 6^e année (Mmes Julie et Sylvie, M. Michel): 16 juin Centre des sciences pointe à Callières AM et PM (60\$/ élève : 35\$ payée par culture à l'école et 25\$ payée par l'élève)

Classe du 1^{er} cycle (Mmes Johanne, Lysanne et Christine) : 3 décembre AM Alice au pays des merveilles, centre des arts (10\$/élève) payé par culture à l'école, 4 juin Lac en Cœur AM et PM (23.80\$/élève) 21\$ sera payé par la levée de fonds.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Ève Bélanger, membre du conseil d'établissement, que les sorties soient approuvées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16. INFORMATION DE LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS

Madame Caroline Thellend nous informe du contenu de la première réunion du comité de parent. Il a été question d'une rétrospective de l'année 2018-2019 ainsi la tenue des élections.

17. INFORMATIONS DIVERSES DE LA DIRECTION ET DES MEMBRES DU PERSONNEL

La direction informe les membres qu'il y aura Denis Massé du groupe « Les tireux d'roches » qui viendra faire un spectacle le 20 décembre. Cette activité sera payée par culture à l'école. Le montant total amassé lors de la levée de fonds du cross-country est de 6 984,30\$. La gagnante du tour d'hélicoptère est Kassya Dubé classe de maternelle.

18. CORRESPONDANCE

Centre d'action bénévole de Grand-Mère. Séance d'information suivie d'une Porte ouverte.

19. DIVERS

Aucun point à présenter.

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 8 1016

CONSIDÉRANT que les points de l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nathalie Marchand à 20 h11 de lever la réunion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Anne Gingras, directrice

Rachel Gauthier, présidente